

# LES FEMMES D'UNE GUERRE À L'AUTRE

## Réalités et représentations 1918-1940

ELIANE GUBIN\*

L'ENTRE-DEUX-GUERRES EST GÉNÉRALEMENT PRÉSENTÉ COMME UNE "PÉRIODE DE TRANSITION ENTRE DEUX ORDRES SOCIO-ÉCONOMIQUES DISTINCTS"<sup>1</sup>. POUR LES FEMMES, IL S'AGIT D'UNE PÉRIODE DÉCISIVE DANS L'HISTOIRE DE LEUR ÉMANCIPATION. CETTE AFFIRMATION VA RÉSOLUMENT À CONTRE-COURANT D'UNE HISTORIOGRAPHIE QUI, APRÈS AVOIR CRU DÉCELER DANS LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE L'AMORCE DE LA LIBÉRATION DES FEMMES<sup>2</sup>, MET AUJOURD'HUI SURTOUT L'ACCENT SUR LEUR 'REMISE AU PAS' DÈS LES ANNÉES VINGT. DE RÉVISION EN RÉVISION, LES CONCLUSIONS OPTIMISTES SE SONT TARIÉES ET BEAUCOUP N'HÉSITENT PAS À CONSIDÉRER QUE LA GUERRE A MÊME RETARDÉ LA REDISTRIBUTION DES RÔLES SEXUÉS QUI S'AMORÇAIENT AVANT LE CONFLIT<sup>3</sup>. POURTANT, APRÈS 1918, PLUS RIEN N'EST PAREIL POUR LES FEMMES. ELLES MARQUENT SANS CONTESTE DES POINTS, MÊME SI L'ÉVOLUTION N'EST PAS LINÉAIRE : À LA VEILLE DE LA DEUXIÈME GUERRE, "ON VOIT BIEN QUE PRESQUE TOUT A CHANGÉ... MAIS ON NE SAIT FINALEMENT PAS DU TOUT POURQUOI ET LE COMMENT LUI-MÊME RESTE ASSEZ EMBROUILLÉ"<sup>4</sup>. L'ARTICLE BROsse ICI À GRANDS TRAITs CES ANNÉES; PRENANT POUR PRINCIPAL EXEMPLE LE TRAVAIL DES FEMMES, IL MONTRE COMMENT LES PARADOXES DES RÉALITÉS QUOTIDIENNES ET LA PERSISTANCE DES DISCOURS TRADITIONNELS ONT OCCULTÉ D'IMPORTANTs CHANGEMENTS DANS LA CONDITION FÉMININE.

### *I. Le temps des paradoxes*

De prime abord, les pessimistes semblent avoir raison : après la guerre, tous les indicateurs 'objectifs' de l'émancipation des femmes sont en baisse. Leur taux d'activité enregistrée par les statistiques diminue (impliquant une dépendance financière accrue), leur accès à l'égalité civile tarde (la timide réformette du Code civil en 1932 égratigne à peine la puissance maritale), leur capacité politique demeure partielle (seuls quelques milliers de femmes votent aux législatives) et catégorielle (le suffrage pour toutes n'est acquis qu'aux communales), les fortes discriminations salariales subsistent et le reflux des femmes vers le foyer s'organise systématiquement pendant la grande crise des années trente... Si le balancier de l'émancipation semblait s'être engagé très loin pendant la guerre, il est indéniable qu'il retombe la paix revenue : dans tous les domaines, l'égalité est bien loin d'être atteinte.

1 ISABELLE CASSIERS, *Croissance, crise et régulation en économie ouverte. La Belgique entre les deux guerres*, De Boeck Université, Bruxelles, 1988, p. 45.

2 PATRICK FRIDENSON, "1914-1918. L'autre front", in *Cahiers du Mouvement social*, Paris, 1975, n° 2, p. 10.

3 Voir notamment l'article de FRANÇOISE THÉBAUD dans ce volume.

4 Si ce constat vise plus précisément l'évolution des modes de vie ruraux, il s'applique parfaitement à notre propos (ALAIN GUERREAU, "Ethnologie à Minot : structures et inversion. Note critique", in *Annales ESC*, 1982 [XXXVII] n° 2, p. 344-352).

Pourtant la société change, le travail change, la famille change : seule, la femme échapperait à cette dynamique et ne récolterait aucun profit d'une guerre qui clôt le 19e siècle plus sûrement que ne l'avaient fait les années 1900 ?

Une fois encore, on a surtout souligné combien les mentalités ont peu évolué : l'attitude des partis politiques à l'égard du vote des femmes en est sans doute le meilleur exemple. On a souligné combien la guerre a exacerbé des réflexes conservateurs et prêché le retour aux valeurs traditionnelles : la plongée dans la littérature, à laquelle nous convient Cécile Vanderpelen et Madeleine Frédéric, en témoigne. Mais 'à décharge', on voit aussi les femmes sortir pour exercer désormais au grand jour des tâches non enregistrées jusque-là, au sein d'associations féminines dont le poids devient significatif. Dans une société qui subit l'effet d'une 'polarisation' croissante, chaque famille politique se doit de mobiliser, dans des espaces idéologiques distincts, 'ses' jeunes et 'ses' femmes. Et cette mobilisation ne reste pas sans effet. L'article de Ria Christens suggère comment le simple fait de sociabiliser les femmes, même dans un projet qui n'implique pas leur émancipation, suscite une dynamique de l'engagement qui sera favorable, à terme, à leur désenclavement de la sphère privée.

Le balancier n'est jamais revenu exactement à son point de départ et c'est bien là toute l'ambiguïté. Si le féminisme revendicatif de l'immédiat avant-guerre paraît singulièrement bridé, si l'attention se focalise plutôt sur l'encadrement massif des femmes dans des associations qui n'ont pas de visée féministe prioritaire (Ligues ouvrières chrétiennes féminines, Femmes prévoyantes socialistes), le militantisme féministe subsiste bel et bien, qui assume un travail de fond, celui-là même qui permettra l'explosion de la 'deuxième vague', avec ses filles mieux instruites, plus indépendantes, plus conscientes surtout des inégalités.

C'est pourquoi la période qui sépare les deux guerres présente cette allure paradoxale, où le mieux semble l'ennemi du bien car rien n'avance au rythme souhaité. Comparée à celle des hommes, l'émancipation des femmes piétine. Mais l'historien(ne) n'est pas là pour distribuer des bonnes notes en fonction d'une situation 'idéale'. Il ne peut que constater que même la procession d'Echternach (deux pas en avant, un pas en arrière) avance vers un but. Et qu'il serait sans doute intéressant de doter l'histoire des femmes d'une autre périodisation et d'autres critères que ceux imposés par l'histoire des hommes pour mieux percevoir la portée des acquis et des échecs.

### **La société bouge...**

La guerre a créé - c'est un truisme - de nouvelles relations entre les catégories sociales. Grand moment d'intervention 'étatique' succédant à un état éminemment libéral, l'occupation a précipité la population dans un régime d'assistance institutionnalisée. C'est d'ailleurs un souci des dirigeants, que de maintenir la vertu du travail et le niveau



- L'entre-deux-guerres ou le culte de la rationalisation ménagère : "Disposition d'une cuisine moderne permettant la concentration du travail et réduisant les déplacements en tous les sens dans la cuisine". (L. MATHIEU, *Traité d'économie domestique*, p. 19)

de savoir-faire parmi tous ces 'désoccupés', dans un contexte où le chômage s'est brutalement généralisé, où l'identité au travail s'est muée pour beaucoup d'hommes en une interminable quête à la subsistance <sup>5</sup>.

Des classes intermédiaires, qui jouissaient auparavant d'une reconnaissance sociale, comme les rentiers et les petits propriétaires, sont laminées par la longueur du conflit, l'érosion de l'épargne, l'inflation monétaire. Pour l'ensemble des femmes des classes populaires, la guerre a signifié une régression de leur qualification professionnelle puisqu'elles ont été consignées majoritairement dans les tâches de première nécessité, nourrir, vêtir, soigner. Même les mouvements féministes les plus structurés se sont reconvertis exclusivement dans le domaine inépuisable des oeuvres (Union patriotique des Femmes belges).

L'essentiel du changement tient donc moins, pour les femmes, à la pratique d'une autonomie accrue - comme ce fut le cas dans les autres pays belligérants - qu'à la rupture

---

5 Sur les femmes et la guerre en Belgique : KAREN CELIS, "Les femmes belges pendant la Première Guerre mondiale", in *Les Femmes et la Guerre 16-20e s.*, Catalogue de l'exposition organisée par le CEGES, Bruxelles, Archives générales du Royaume (AGR), 1997, p. 33-59; DENISE DE WEEERDT, *De Vrouwen van de Eerste Wereldoorlog*, Gand, Archief en Museum van de Socialistische Arbeidersbeweging, 1994; ELIANE GUBIN, "Bespiegelingen over sekse en oorlog", in *Jaarboek voor Vrouwengeschiedenis*, t. 15, Amsterdam, 1995, p. 33-48.

brutale des rapports sociaux entre les sexes. Ainsi, pour de nombreuses jeunes filles de 'bonne famille', naguère préservées par leur éducation des 'réalités de la vie', le choc a été rude quand, s'engageant massivement pour soigner les blessés dans un élan patriotique, elles découvrent d'un coup "le sexe masculin, la chair, les classes populaires..."<sup>6</sup>. De nouveaux comportements s'imposent, et très vite, elles doivent apprendre "à louvoyer dans ces groupes d'hommes de toute condition, de toute éducation et de moeurs mélangées"<sup>7</sup>.

Par ailleurs, on assiste dans l'ensemble de la population à un reflux massif des chômeurs vers la sphère familiale où ils sont progressivement associés aux tâches domestiques traditionnellement féminines. Cette redistribution des rôles frappe au point de retenir l'attention des observateurs de la vie quotidienne : "Les maris, dont bon nombre sont maintenant désœuvrés, commencent à s'intéresser aussi vivement que les femmes à la question des vivres, on n'a jamais vu autant de messieurs porter des paquets dans des sacs à provision et des filets de ménage"<sup>8</sup>. A mesure que la situation empire, tous prennent le chemin des interminables files d'attente devant les comptoirs, devant les commerces : "Les pères et mères se souviendront longtemps du labeur qu'aura représenté pour eux le ravitaillement du ménage"<sup>9</sup>. Il est évidemment impossible d'estimer en quoi ce partage obligé des tâches domestiques a pu laisser des traces dans les relations familiales après le conflit. Si beaucoup d'ouvrages ont insisté sur les perturbations des relations entre les classes sociales, aucun n'a posé la question des éventuelles conséquences sur les rapports entre les hommes et les femmes. Tout au plus le sociologue Emile Mahaim present-il qu'il serait utile de cerner ce que la guerre "a ébranlé, modifié, perfectionné peut-être dans l'esprit général", mais sans plus<sup>10</sup>.

Dans l'entre-deux-guerres, la surprise viendra à la fois des couples et des femmes, de la résistance des couples à renouer avec l'idée traditionnelle de la famille, et de la résistance des femmes à renouer avec leur mission 'naturelle', le foyer. Si dans un premier temps, les femmes ne revendiquent pas le maintien des pratiques d'autonomie, acquises pendant la guerre, si beaucoup les abandonnent même comme autant de souvenirs encombrants des jours de deuil, du moins les témoignages indiquent chez beaucoup d'entre elles le souci de doter leurs filles d'un métier, 'au cas où'. Le mariage n'apparaît plus comme le moyen d'existence privilégié pour les femmes. Le travail rémunéré, qui était une évidence pour les femmes des classes populaires, le devient aussi dans d'autres couches sociales, particulièrement dans l'ensemble des classes moyennes.

---

6 FRANÇOISE THÉBAUD, *La femme au temps de la guerre de 14*, Paris, Stock, 1986, p. 99.

7 JANE DE LAUNAY, *Infirmière en service commandé*, Bruxelles, 1938, p. 23.

8 LOUIS GILLE, ALPHONSE OOMS & PAUL DELANDTSHEERE, *Cinquante mois d'occupation allemande*, t. 1, Bruxelles, Dewit, 1919, p. 33.

9 *Idem*, t. 4, p. 213, voir aussi t. 2, p. 365 et t. 5, p. 15.

10 ERNEST MAHAIM (dir.), *La Belgique restaurée*, Bruxelles, [1926], p. IX.

C'est un bouleversement : que des filles cherchent à se définir par leur identité professionnelle - et non par leur fonction d'épouse ou de mère - renverse les schémas convenus. Le capital scolaire, qui permettra aux femmes d'atteindre cette norme masculine par excellence - l'insertion sociale par l'activité professionnelle - n'est encore le bagage que d'une infime minorité mais, de manière significative, la Fédération des Femmes diplômées des Universités est créée en 1921. Deux ans plus tard, elle regroupe 162 membres. Même l'Alma Mater de Louvain ouvre ses portes aux premières étudiantes en 1920, près de quarante ans après l'université de Bruxelles ou de Liège. En 1922 les femmes juristes ont accès au barreau. Ces intellectuelles sont peu nombreuses, mais elles sont actives : dans les associations existantes, comme le Conseil national des Femmes belges (1905), ou dans de nouvelles, qu'elles créent et animent comme le Groupement belge pour l'Affranchissement de la Femme en 1928 et la section belge de l'*Open Door International* en 1931. Par leur position résolument féministe et leur défense prioritaire du travail féminin <sup>11</sup>, ces groupes élitistes contrastent avec les associations féminines de masse qui se développent dans le sillage des partis.

Parallèlement, les cheveux et les jupes raccourcissent. Pour la population belge, prisonnière pendant quatre ans de son image de peuple martyr, l'immédiat après-guerre se caractérise par une explosion frénétique de rattrapage. Les sympathies internationales avaient nourri jusque-là l'exaltation du sacrifice : "On s'encourage", constate avec perspicacité Juliette Carton de Wiart <sup>12</sup>, "par la fierté qu'on éprouve de l'admiration du monde" <sup>13</sup>. L'armistice fait voler en éclat le mythe de la *Poor Belgium* et laisse entrevoir un formidable désir de mieux vivre, de reconstituer l'épargne, de rattraper le temps perdu. Tous les observateurs soulignent le besoin de jouissance immédiate et le nouveau désir de consommation <sup>14</sup>, tellement sensibles qu'ils traduisent, selon le mot d'Emile Vandervelde, une "formidable pathologie sociale" <sup>15</sup>. Le climat social s'en ressent : dès la reprise des activités, le pays plonge dans des grèves revendiquant à la fois une réduction du temps de travail et un substantiel relèvement des salaires. Les ouvrières ne sont pas en reste : grève des vendeuses de grands magasins en avril 1920 <sup>16</sup>, grève des polisseuses

---

11 ANNE DEVOS, "Défendre le travail féminin. Le Groupement belge de la Porte Ouverte 1930-1940", in *Sextant*, n° 5, 1996, p. 91-116.

12 Sur Juliette Carton de Wiart, née Juliette Verhaegen, une des chevilles ouvrières du mouvement de protection de l'enfance : ELIANE GUBIN, "Juliette Verhaegen (1875-1955). Une vie au service de l'enfance", in *Pierre-Théodore Verhaegen. L'homme, sa vie, sa légende*, Bruxelles, ULB, 1996, p. 217-226.

13 JULIETTE CARTON DE WIART, "En Belgique occupée. Conférence faite le 23.02.1918" (AGR, *Papiers Henry Carton de Wiart*, microfilm 2350, n° 253, p. 46).

14 ERNEST MAHAIM (dir.), *op.cit.*, p. 611.

15 EMILE VANDERVELDE, "La Belgique sociale en 1920", in *The Times. Numéro spécial consacré à la Belgique*, Bruxelles, 1920, p. 203.

16 *Le Patriote illustré*, 4.IV.1920.



- De plus en plus nombreuses, les ouvrières se retrouvent dans des formes précaires de travail dérobé, dans l'économie souterraine des petits ateliers. Sur la photo, un atelier de fabrication de jouets.  
(Photo SOMA-CEGES)

sur métaux à Liège et à Herstal en mai 1920<sup>17</sup>, grève de cinq mois des ouvrières du peigné à Verviers en 1922<sup>18</sup>.

### **... mais les réformes restent modestes**

L'obligation scolaire de 6 à 14 ans, votée en 1914, sort pleinement ses effets et concrétise une première (et bien modeste égalité) des chances entre garçons et filles. A partir de 1925, le réseau officiel de lycées pour filles se met en place, leur ouvrant désormais l'accès à l'Université sans plus devoir passer par le Jury central<sup>19</sup>.

Le Traité de Versailles (28 juin 1919) aborde la question de l'égalité salariale (chapitre XIII), sans que rien de décisif n'en ressorte. En revanche, l'idée d'une législation

---

17 *Revue du Travail*, VI.1920, p. 820.

18 Sur ces grèves : MARIE-THÉRÈSE COENEN, *La grève des femmes de la FN en 1966*, Bruxelles, Pol-His, 1991, p. 40-42.

19 BARONNE POL BOËL & CHRISTIANE DUCHÈNE, *Le féminisme en Belgique*, Bruxelles, Conseil national des Femmes belges, 1955, p. 144.

protectrice anime l'action du Bureau international du Travail à Genève, en opposition totale avec les revendications égalitaires des mouvements féministes qui voient dans toute protection sélective des formes potentielles de discrimination. Les femmes, qui avaient conquis le droit de vote et d'éligibilité aux Conseils de Prud'hommes en 1909, obtiennent, dix ans plus tard, l'accès au Conseil supérieur du Travail où cinq déléguées patronnes et cinq déléguées ouvrières sont désormais appelées à siéger (loi du 15 janvier 1919)<sup>20</sup>. La loi du 13 juin 1924 accorde l'électorat et l'éligibilité des femmes aux Tribunaux de Commerce. Ces petits pas seront brutalement enraysés par la crise des années trente.

Dans le domaine politique, une première brèche (analysée par les articles de Catherine Jacques et Claudine Marissal, de Nathalie Botteldorn et Leen van Molle) ne permet pas aux femmes de rompre avec une classique distribution des rôles qui les confine dans leur domaine 'naturel', le social, l'éducation, les relations intergénérationnelles. Au plan civil, la femme mariée reste incapable : c'est le socle le plus solide de l'édifice patriarcal. Si la loi du 20 juillet 1932 atténue quelque peu les rigueurs de la puissance maritale, elle n'en modifie pas fondamentalement la philosophie<sup>21</sup>.

### **La vie quotidienne change**

La période comporte cependant l'amorce de nombreux changements qui bouleversent l'existence quotidienne des femmes plus sûrement que les réformes législatives. Si la seconde révolution industrielle prend fin au tournant du siècle, c'est bien dans l'entre-deux-guerres qu'elle produit ses effets pour les familles : l'utilisation domestique de l'énergie électrique amorce la modification des tâches ménagères. En pénétrant progressivement dans les foyers, la 'fée électricité' allège le travail ménager mais suscite en retour de nouveaux besoins et de nouvelles formes de consommation<sup>22</sup>. La hausse générale du niveau de vie et l'amélioration de l'habitat, l'accès à la petite propriété, l'aménagement spécifique du *home*, l'eau courante presque partout dans le pays, le développement de la grande distribution, l'essor de la confection... changent considérablement les tâches domestiques<sup>23</sup>.

Ces aspects, peu retenus par l'histoire classique, résument à eux seuls l'ambiguïté et les paradoxes de l'époque, car si les nouvelles techniques sont censées alléger le travail de la ménagère, elles font naître de nouvelles contraintes. L'économie domestique,

---

20 *Idem*, p. 139.

21 GASTON BAETEMAN & JEAN-POL LAUWERS, "La femme dans le droit belge depuis le Code civil", in *La Femme. Recueils de la Société Jean Bodin*, t. 2, Bruxelles, 1962, p. 585-591.

22 Sur cet aspect : PETER SCHOLLIERS, "Arbeidersconsumptie in transitie 1890-1930", in JUUL HANNES (dir.), *Consumptiepatronen en prijsindices*, Bruxelles, VUB, 1981. On trouvera de substantielles données sur la consommation alimentaire dans PETER SCHOLLIERS, *Arm en rijk aan tafel*, t. 2, Anvers, EPO, 1993, p. 86-185.

23 Il est évident que ces changements s'opèrent à des rythmes très différents selon qu'on soit en ville ou à la campagne, et selon les classes sociales.



coulée désormais dans une 'science' à part entière, savamment agencée, soumise à la rationalisation et à la taylorisation, remet le foyer au centre des préoccupations<sup>24</sup>. En multipliant les objectifs (le *home* ne doit plus seulement être propre mais aussi beau, le nombre de pièces augmente, le mobilier se diversifie, les tâches éducatives également... etc), les ménagères sont privées du bénéfice d'un gain de temps. Il s'agit d'ailleurs d'éduquer les jeunes filles à cette nouvelle science féminine. A peine les filles sont-elles conviées, comme les garçons, à suivre un enseignement général qu'on reproche aux programmes de négliger l'enseignement des tâches domestiques et de perdre de vue que "la profession de ménagère reste toujours la 'profession naturelle' de la jeune fille"<sup>25</sup>. La proposition de loi du socialiste Georges Barnich, déposée au Sénat le 27 mars 1930 et relayée par une proposition analogue à la Chambre par le libéral Fulgence Masson le 22 janvier 1931, visera à rendre obligatoire la formation ménagère pour toutes les filles de 14 à 16 ans<sup>26</sup>.

Dans ce contexte 'familialiste', les nostalgiques de l'ordre ancien (dont les formes extrêmes seront, significativement, baptisées Ordre nouveau...) n'auront guère de mal à amplifier le discours de la mission 'naturelle' des femmes, épouses et mères. Mais la récurrence de ce discours, toujours le même, répété et martelé, les tentatives pour limiter le travail extérieur des femmes par des mesures législatives à partir des années trente... indiquent que les femmes ne rentrent pas facilement dans le rang.

## **II. Le travail des femmes**<sup>27</sup>

L'effort des femmes belges pendant la guerre ne s'était pas soldé, comme dans les autres pays, par une recrudescence de travail salarié. Pas de mobilisation dans l'industrie lourde qui, au contraire, cessa ses activités dès le début de l'occupation, pas de 'munitionnettes' comme en France, mais un chômage important et une implication compensatoire dans le réseau infini des oeuvres. Aussi, le changement que l'on perçoit après la guerre tient

---

24 Né aux Etats-Unis, le *Domestic Science Movement*, qui entend rationaliser le travail ménager, prend une extension considérable. Après la guerre, Paulette Bernège fonde à Paris l'Institut d'Organisation ménagère, dont l'influence gagne la Belgique. Le premier Salon des Arts ménagers s'ouvre à Bruxelles en 1923 (sur ces aspects : MARTINE MARTIN, "Ménagère : une profession ?", in *Le Mouvement social*, Paris, n° 140, VII-IX.1987, p. 89-106).

25 LOUISA MATHIEU, *Traité d'économie domestique*, revu par ANGELE FIRQUET-ADAM, 13 éd., Liège, Desoer, [1943], p. 1.

26 Annales parlementaires (AP), Documents parlementaires, Sénat, session 1929-1930, n° 115; AP, Documents parlementaires, Chambre, session 1930-1931, n° 79. Georges Barnich (1876-1948) : POB, docteur en médecine et directeur de l'Institut de Sociologie Solvay, sénateur provincial (Anvers, 1925-1946), ministre des Classes moyennes et des Affaires économiques (1939). Fulgence Masson (1854-1942) : LIB., docteur en droit, représentant de l'arr. de Mons (1904-1933), ministre de la Guerre (1918-1920), ministre de la Justice (1921-1925), ministre d'Etat (1925).

27 Nous préparons un ouvrage à ce propos : ELIANE GUBIN, "Entre l'usine et le foyer". *Réalités et représentations du travail féminin dans l'entre-deux-guerres*, à paraître à la fin de l'année 1998.

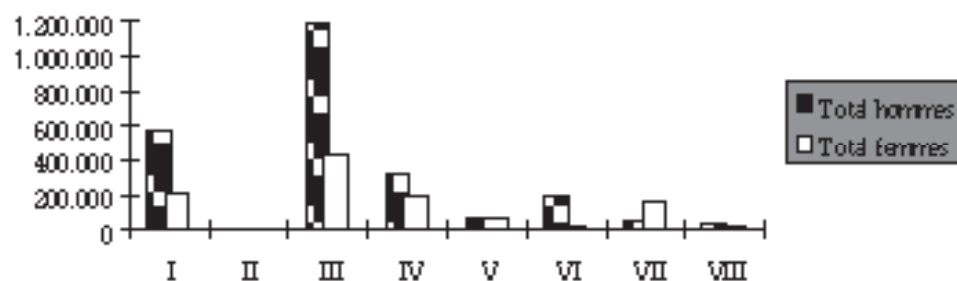


1920 et 1930. Répartition professionnelle des femmes actives<sup>1</sup>

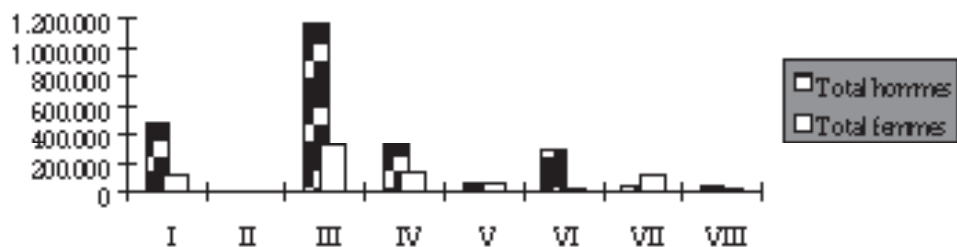
Cocoon	ouvrières		employées		cultivées		services		industrielles		total	
	1920	1930	1920	1930	1920	1930	1920	1930	1920	1930	1920	1930
agriculteur	5000	24206	89	21	26810	8250	26206	16226			16226	11026
industrielle	5000	5000	20208	25000	5000	12000					50000	50200
services (incl. m. a.)	500	600	3300	10200	110	200	51	100			6100	12100
commerce	9000	10000	10200	30000	7000	11000	15000	16200			16200	21000
professionnel									51200	51000	51000	51000
autres personnes									10020	105000	10020	105000
total (incl. m. a.)									6000	20200	6000	20200
autres									5100	5100	5100	5100
autres									1200	2500	1200	2500
autres									22	10	22	10
autres									2200	5000	2200	5000
autres									21000	.	21000	.
autres	1100	20	1200	9100	6000	5000	600	5000			10000	12000
total	10000	10000	5000	70000	50000	50000	10000	10000	60000	60000	100000	100000

1 D'après Recensement de la population au 31 déc. 1920, t. III, et Recensement... 1930, t. V.

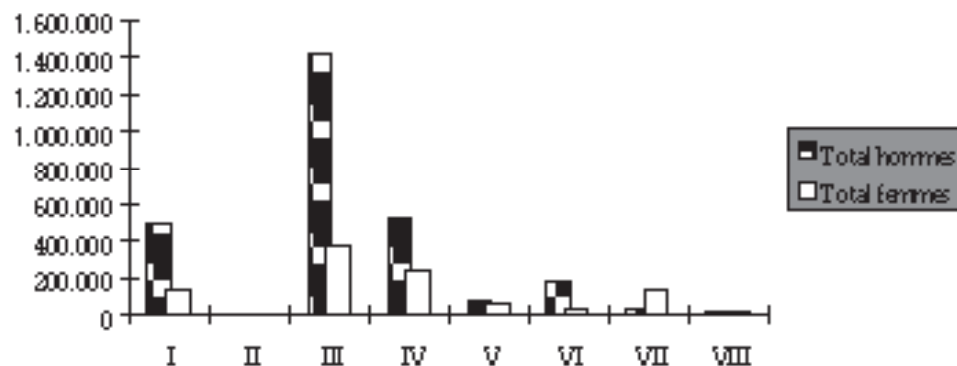
1910. Répartition professionnelle selon le sexe



1920. Répartition professionnelle selon le sexe



1930. Répartition de l'activité selon le sexe par secteur



I : Agriculture; II : Pêche; III : Industrie; IV : Commerce; V : Prof. lib.; VI : Etat, prov., comm.; VII : Serv. maison; VIII : Insuff. déterminé.

plus dans les rapports que les femmes entretiennent avec le travail que dans les formes qu'il revêt. Ce rapport s'inscrit de plus en plus dans une perspective de carrière où les interruptions se font plus rares, même après le mariage. C'est bien la raison pour laquelle la société voit brusquement dans le travail des femmes mariées 'un problème'.

Jusqu'en 1914 en effet, le travail des femmes suit le rythme des cycles familiaux. Les relations des femmes au travail sont essentiellement syncopées, déterminées par les besoins familiaux, ponctuées par les maternités. Après 1918, au contraire, le travail devient pour certaines d'entre elles une voie d'indépendance et d'émancipation, et c'est là une conception totalement neuve. Pour beaucoup il devient le mode d'accès à la société de consommation, le moyen de réaliser un projet de promotion sociale : travailler pour acquérir un logement ou des équipements ménagers, pour payer des études aux enfants... Les mouvements féministes ne s'y sont pas trompés, qui vont être particulièrement attentifs à la défense, pour les femmes, du droit au travail<sup>28</sup>. Envisagé ainsi, le travail des femmes n'élève plus la même barrière sociale entre les classes. On voit travailler des femmes qui ne 'doivent' pas travailler. Elles investissent de nouveaux domaines, le travail de bureau, le travail social ou l'enseignement, métiers 'propres' et même valorisants qui changent aussi le rapport des femmes au travail rémunéré.

Pourtant, si tout pousse à croire que le travail des femmes devrait, logiquement, s'intensifier, contre toute attente, l'entre-deux-guerres voit chuter le taux d'activité féminine qui passe de 31 % de femmes dans la population active en 1910 à 25 % en 1920 et à 26 % en 1930. Dès le lendemain de la guerre, le recensement professionnel constate, laconiquement : "Ce qui frappe surtout, c'est la diminution considérable des femmes dans la population active"<sup>29</sup>. A l'échelle comparative, la Belgique, à la différence des autres pays belligérants, tend à s'aligner sur les Pays-Bas où l'activité féminine est la plus faible (23 % en 1920)<sup>30</sup>. Cet effondrement de l'activité féminine est accepté dans toutes les études macro-économiques comme un fait établi<sup>31</sup>. Nous pensons au contraire que les statistiques rendent très mal compte de la réalité. De tous temps, le travail des femmes a échappé aux comptages rigoureux et aucun recensement n'a pu en fixer une image satisfaisante. La sous-estimation chronique du travail féminin est un phénomène

---

28 Voir à ce propos une intéressante enquête menée en 1979-1980 auprès d'ouvrières de Herstal, qui se sont mariées dans les années vingt et qui témoignent de ce qu'elles travaillaient à l'époque "pour pouvoir faire construire", pour "permettre à leurs enfants d'étudier"...etc : (RENÉ LEBOUTTE, "Motivations des acteurs de la transition démographique", in *Historiens et Populations. Liber amicorum Etienne Hélin*, Louvain-la-Neuve, 1991, p. 289-191.

29 *Recensement général de la population au 31 décembre 1920*, t. I, p. 107.

30 Chiffres dans *Revue Internationale du Travail*, t. XXV, I-VI.1932; aussi HUBERTE HANQUET, *Travail professionnel des femmes et mutations sociales*, Bruxelles, Editions Vie ouvrière, 1972, p. 23, 509-511.

31 JEAN-LOUIS YERNAUX, "Les taux féminins d'activité. Leur évolution en Belgique", in *Revue belge de Sécurité sociale*, VIII.1964, p. 1102-1129 et IX.1964, p. 1267-1279 : E. LAMBRECHTS, "Le travail féminin en Belgique : une approche sociologique", in *Revue du Travail*, IX.1975, p. 597-612.

bien connu<sup>32</sup>. Si avant 1914, ce défaut des statistiques est le plus souvent involontaire, résultant de l'incapacité à traduire correctement les activités multiformes des femmes, après 1919, il devient en partie volontaire en raison de l'établissement de l'impôt sur le revenu (1919) et des modifications du régime fiscal<sup>33</sup>. On assiste ainsi à une soudaine disparition des 'travailleuses' au profit des 'ménagères' : nous sommes entrés dans l'ère du 'travail au noir' pour les femmes.

### **Photographie de l'emploi féminin**

Si l'on envisage les structures de l'emploi féminin, on constate à la fois des continuités et des ruptures. La domesticité, réservoir important d'activité féminine, s'effondre avec l'appauvrissement des classes moyennes et de la petite bourgeoisie, naguère grandes consommatrices de servantes et de bonnes à tout faire. L'agriculture, en recul permanent, voit également ses effectifs féminins diminuer, seuls la boutique et le petit commerce maintiennent leurs effectifs.

L'industrie concentre toujours le gros des travailleuses salariées mais pas nécessairement dans les mêmes secteurs qu'avant. En effet, après la guerre, les secteurs traditionnellement féminins, le textile et le vêtement, connaissent une reprise extrêmement lente et difficile, accompagnée d'une forte rationalisation. L'introduction de machines remplaçant des opérations restées manuelles jusqu'en 1914 réduit fortement la main d'œuvre<sup>34</sup>. L'industrie du vêtement entre en crise sous l'effet de la concurrence de la confection qui vient d'abord en masse de France : plus de 70.000 emplois sont ainsi perdus dans les premières années de l'après-guerre. Séduite par les nouveaux modes de distribution, les étalages, la robe moins chère vendue en magasin, essayée, emportée et portée tout de suite, la clientèle boude les couturières indépendantes. La dégradation de leurs conditions de vie, dans les petits ateliers ou à domicile, se poursuit jusqu'en 1930, suscitant l'inquiétude constante des inspectrices du travail<sup>35</sup>.

Mais les vêtements en série entraînent aussi la restructuration du processus de fabrication. Il n'est plus nécessaire de savoir couper, bâtir et coudre une robe, broder les boutons et exécuter les mille détails de la finition pour effectuer désormais à la chaîne des opérations parcellisées... Même (et surtout) nanties d'une bonne formation, les ouvrières de l'aiguille se dirigent massivement vers les usines pour y rem-

32 J. MORSA, "La population féminine active et son évolution en Belgique", in *XXVe Semaine sociale universitaire*, Bruxelles, Inst. de Sociol. de l'ULB, 1955, p. 24.

33 Sur les lois du 29 octobre 1919 et du 3 août 1920 qui bouleversent le système des impôts directs en établissant un impôt sur le revenu : G. BEATSE, *Impôts sur les revenus*, Bruxelles, 1925 et PIERRE GOFFIN, "La codification officielle du droit fiscal belge aux XIXe-XXe s.", in *Revue d'histoire du Droit*, t. 37, 1969, p. 224-226.

34 FERNAND BAUDHUIN, *Histoire économique de la Belgique 1914-1939*, t. 2, Bruxelles, 1944, p. 70.

35 Particulièrement ELISE PLASKY [inspectrice du travail], "Crise économique et travail féminin", in *Revue du Travail*, 1935, p. 135-226.

plir des emplois non qualifiés. Les autres sont contraintes de se contenter “de travaux moins brillants, plus humbles et plus modestes”, comme les retouches et les transformations<sup>36</sup>. Ironie du sort : jamais les écoles professionnelles n’ont formé autant de jeunes filles à la profession de couturière que lorsque celle-ci n’offrait plus aucun débouché<sup>37</sup> !

La crise des années trente intensifie encore ces difficultés. De plus en plus nombreuses, les ouvrières de l’aiguille se retrouvent dans des formes précaires de travail dérobé, dans l’économie souterraine des petits ateliers et du travail en chambre, en dehors de tout contrôle et dans des conditions de rémunération et d’hygiène déplorables. Si officiellement, le travail à domicile est en déclin à la veille de la Seconde Guerre, le recensement économique et social de 1937 fait clairement apparaître sa persistance par le biais d’une nouvelle catégorie, les ‘travailleurs isolés’, concentrés précisément dans les anciens secteurs des industries à domicile, textile et vêtement. Leur nombre (en majorité des travailleuses) indique, par leur importance, “que cette forme d’activité n’est pas en régression malgré l’orientation vers la concentration”<sup>38</sup>. Curieusement, leur total correspond à celui des ouvriers à domicile, dans les mêmes secteurs, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle : 158.045 en 1896, 157.466 en 1937.

Quant aux nombreux autres métiers qualifiés déjà en crise avant la guerre<sup>39</sup> (dentellerie, broderie, culture de fleurs...), ils disparaissent également au profit de tâches non qualifiées et taylorisées dans les fabriques. Paradoxe encore : cette déqualification des métiers de l’aiguille s’accompagne pour les ouvrières d’une hausse du niveau de vie : à l’usine, les salaires sont meilleurs, la journée se limite à 8 heures, la semaine à 48 heures.

Si les femmes restent concentrées comme précédemment dans le textile et le vêtement, on observe cependant après-guerre un glissement de l’emploi féminin vers d’autres secteurs industriels et cette diversification contribue à créer la sensation ‘d’invasion’ féminine. En effet, hormis les branches résolument ‘masculines’, comme les mines, les carrières, la construction et le bois, les femmes s’affirment désormais dans la céramique, le verre, le livre et la papier, l’alimentation, le tabac. L’industrie du caoutchouc - en plein essor, et dont une des principales firmes fut fondée par une femme, Mme

---

36 DOMINIQUE GROOTAERS en coll. avec FRANCIS TILMAN, *Histoire de l’enseignement technique et professionnel en Belgique 1860-1960*, Bruxelles, Editions Vie ouvrière, [1994], p. 162.

37 *Idem*, p. 155-162.

38 *Recensement économique et social au 27 février 1937*, t. 1, p. 37.

39 La situation est d’autant plus grave que, rappelons-le, on avait recommencé à former de très nombreuses jeunes filles à la dentelle et à la couture durant la guerre, dans des ouvroirs et des ateliers ‘subsidés’ par le Comité national de Secours et d’Alimentation.

Englebert<sup>40</sup> - emploie plus d'un tiers d'ouvrières<sup>41</sup>, l'industrie du tabac qui connaît un essor considérable depuis la vogue de la cigarette (Odon Warland, Gosset) se féminise (63 % de femmes en 1937)<sup>42</sup>. Le changement des modes alimentaires et le développement des conserveries offrent aux ouvrières de nouveaux débouchés.

### L'inquiétante 'invasion' des employées

Mais plus encore que leur présence dans de nouveaux secteurs industriels, ce qui frappe les observateurs, c'est leur percée dans le secteur tertiaire. Le phénomène est général : dans tous les pays industrialisés, l'entre-deux-guerres est présenté comme "la longue marche des femmes vers les bureaux"<sup>43</sup>. Ce sont de toute évidence des emplois particulièrement convoités par les filles des classes moyennes<sup>44</sup>. Dans les villes, des écoles professionnelles les préparent spécialement aux branches commerciales; des établissements comme l'école Funck, l'école Bisshoffsheim, l'école Couvreur à Bruxelles... voient les élèves affluer vers les sections commerciales qui acquièrent une nouvelle légitimité<sup>45</sup>. La célèbre école Pigier avait déjà ouvert ses portes dans la capitale tandis qu'en 1924 se crée une Ecole supérieure de Secrétariat<sup>46</sup>.

Or jusq'en 1914, le monde des employés est un monde clos et prioritairement masculin (moins de 10 % de femmes). Liée à la généralisation de la machine à écrire (là où pénètre la 'Remington', la dactylo s'impose !<sup>47</sup>), l'arrivée des femmes est ressentie comme une véritable intrusion et une menace pour l'emploi masculin. Dans la fonction publique, quatre ministères se 'peuplent' littéralement de femmes. Aux Chemins de Fer, Postes, Télégraphes et Téléphones, les employées représentent 67 % de la main d'oeuvre avant 1930; au département de la Justice, les femmes effectuent dans les prisons et dans les écoles de bienfaisance des tâches dévolues naguère aux congrégations religieuses. L'extension de l'enseignement s'accompagne d'une féminisation de plus en plus forte du personnel; le département de la Défense nationale laïcise ses services sanitaires (infirmières laïques) et recrute des femmes pour ses services d'intendance<sup>48</sup>.

---

40 Née Adélaïde Coudère (1829-1918), c'est elle qui fonde l'entreprise en 1892 et lui donne une remarquable extension (GINETTE KURGAN [dir.], *Dictionnaire des patrons en Belgique*, Bruxelles, De Boeck, 1997, p. 273-274).

41 FERNAND BAUDHUIN, *op. cit.*, t. 1, p. 111 et t. 2, p. 329.

42 *Recensement économique et social... 1937*, t. 2, p. 219.

43 ROSE-MARIE LAGRAVE, "Education et travail des femmes au XXe siècle", in GEORGES DUBY & M. PERROT (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, t. 5 : FRANÇOISE THEBAUD (dir.), *Le XXe siècle*, Paris, Plon, 1992, p. 444.

44 *Revue du Travail*, VI.1932, p. 618.

45 DOMINIQUE GROOTAERS, *op.cit.*, p. 162.

46 BARONNE POL BOËL & CHRISTIANE DUCHÈNE, *op.cit.*, p. 150.

47 *Revue du Travail*, XII.1933, p. 1459.

48 Sur cet aspect : FRANÇOISE PEEMANS, "L'employée de l'Etat. Espace de travail et espace sociologique, fin 19e-années 1950", in LUC COURTOIS, JEAN PIROTTE & FRANÇOISE ROSART (dir.), *Femmes des années 80. Un siècle de condition féminine en Belgique (1889-1989)*, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, Academia, 1989, p. 81-85.



- Là où pénètre la Remington, la dactylo s'impose.  
(Photo SOMA-CEGES)

Un coup d'arrêt sera donné à cette 'invasion' : en pleine crise économique, une décision du Conseil des ministres (12 avril 1934) réserve désormais aux hommes les emplois administratifs, y compris ceux de dactylo et de sténo, à une seule exception près : "il va de soi que l'interdiction de recrutement des femmes ne vise pas le personnel affecté au nettoyage des bureaux"<sup>49</sup>.

Quant à l'essor des employées de commerce, il découle du succès des grands magasins. A la différence de la France, où les commis ont gardé longtemps le haut du comptoir, la Belgique a peuplé d'emblée ses grandes surfaces de 'demoiselles de magasin'. Seules les banques (mais le secteur bancaire est en crise) résistent à l'envahissement féminin. La profession s'inquiète et manifeste très vite une nette hostilité : "Ce n'est point de l'invasion boche que nous voulons parler. Et ce n'est pas non plus le péril jaune qui nous menace. Que ces jeunes futures épouses pensent aux charges qui incombent aux employés mariés et dès lors elles ne viendront plus menacer leur gagne-pain en acceptant

---

<sup>49</sup> *Idem*, p. 84.



de travailler pour des salaires de quelque 200 francs alors que le père de famille réclame à juste titre des émoluments qui oscillent entre 700 et 1.000 francs<sup>50</sup>. Car les femmes, c'est un fait, demeurent nettement moins payées que leurs collègues masculins, bien que les enquêtes portant sur leurs qualifications respectives soulignent qu'elles sont en moyenne mieux et plus qualifiées que leurs collègues masculins (fréquentation plus élevée de l'enseignement moyen et des cours spécialisés)<sup>51</sup>. On assiste donc à un phénomène inverse de celui observé pour les ouvrières de l'industrie pour qui la déqualification s'accompagne de meilleurs salaires. Les employées, elles, sont nettement plus qualifiées qu'avant-guerre mais la féminisation des tâches bureautiques entraîne *ipso facto* des salaires médiocres.

Par ailleurs, il est faux de croire qu'elles font concurrence aux hommes. On réserve aux femmes des tâches "trop mécaniques", ne pouvant être "suffisamment rémunérées pour que l'employé puisse admettre de faire sa carrière complète dans cette fonction"<sup>52</sup>. Une hiérarchie nouvelle structure rapidement les fonctions respectives, connotant le classement, la sténo et la dactylographie comme subalternes et donc féminins, et permettant ainsi une promotion plus rapide des employés masculins vers des fonctions supérieures de contrôle et de direction<sup>53</sup>. Si de nouvelles perspectives d'emploi s'ouvrent aux filles, la répartition du travail reste profondément sexuée et la création de nouvelles filières qualifiées, mais d'emblée féminisées, renforce encore le processus de sexuation du travail et de discrimination salariale.

## Les nouvelles filières

Le service social (le diplôme d'auxiliaire sociale date de 1921) ouvre aux femmes la voie d'un travail rémunéré pour des tâches qu'elles exerçaient de longue date bénévolement, dans le cadre des mouvements associatifs et caritatifs. Dans un État qui s'avère de plus en plus 'protecteur', les assistantes sociales prennent progressivement le relais des dames patronnesses. Les professions médicales se féminisent également, mais seulement leurs branches 'accessoires' (kinés, accoucheuses, gardes-malades, infirmières) : en 1920, celles-ci comprennent 83 % de femmes, en 1930, 89 %. Quant aux femmes médecins<sup>54</sup>, elles demeurent l'exception : 3,8 % de la profession en 1920, 4,5 % en 1930.

Le métier d'infirmière se structure. Sorti tout droit de la guerre, forgé dans les ambulances et les hôpitaux de front, il supprime les anciennes congrégations hospitalières et impose

<sup>50</sup> *Le Droit de l'Employé*, 16.XII.1920, p. 10.

<sup>51</sup> *Revue du Travail*, III.1935, p. 345.

<sup>52</sup> F. HUBEAU, *L'éducation professionnelle et culturelle de l'employé*, Bruxelles, 1937, p. 14.

<sup>53</sup> *Revue du Travail*, 1935, p. 199.

<sup>54</sup> Les femmes ont accédé à l'exercice de la médecine par la loi du 10 avril 1890. Pour l'évolution : voir DIDIER NOLTINGCKX, "Les femmes médecins à Bruxelles. Aperçu de 1890 à nos jours", in *Sextant*, n° 3, 1994-1995, p. 186.

le modèle du nursing anglo-saxon<sup>55</sup>. L'Ange blanc qui se penche sur le blessé, symbole renforcé par l'image de la reine Elisabeth, devient le mythe féminin de la Grande Guerre : dans l'horreur des combats, "ce rôle d'ange gardien est ineffaçable de nos mémoires"<sup>56</sup>. Auréolé de dévouement et d'abnégation, le sacrifice d'Edith Cavell insufflé à la profession une charge patriotique supplémentaire.

Mais si les écoles d'infirmières se multiplient après la guerre, le recrutement ne suit pas : les filles boudent "le plus beau métier du monde"<sup>57</sup>. Sous un discours valorisant, les conditions de travail sont extrêmement dures. Le métier est totalement imprégné de l'esprit de sacrifice 'propre aux femmes', sorte de vocation laïque censée épanouir les qualités féminines 'naturelles' d'abnégation et de dévouement. La discipline est quasi militaire et les conditions de travail échappent aux progrès de la législation sociale (pas de journée de 8 h., travail de nuit et dominical, obligation de l'internat...etc.). A cela s'ajoute le maintien de bas salaires, en dépit d'une qualification de plus en plus poussée, et la soumission totale au pouvoir médical masculin. La paix revenue et l'émotion patriotique éteinte, le recrutement des élèves devient de plus en plus difficile, en dépit des campagnes systématiques effectuées dans les milieux ruraux<sup>58</sup>. En 1926, à Bruxelles, 70 à 80 % des infirmières sont de nationalité étrangère<sup>59</sup>.

### **III. Les réactions de la société**

Bien que le travail féminin se caractérise toujours par de profondes inégalités, la dynamique qu'il recèle est suffisamment forte pour inquiéter les couches traditionnelles de la société (mais pas seulement elles). Cette période, que les statistiques montrent comme régressive pour le travail des femmes, a été perçue par les contemporaines comme l'annonce de leur émancipation. Inquiète, la société ne s'est pas cantonnée dans des états d'âme, elle a tenté de réimposer de force l'ordre 'naturel' des rapports sociaux entre les hommes et les femmes.

#### **La femme, 'ange du foyer'**

Tandis que le salariat s'étend, devenant pour les hommes une forme privilégiée d'identité et d'intégration sociales, représentant de surcroît l'accès exclusif aux nouvelles

---

55 Sur cet aspect : ELIANE GUBIN & VALÉRIE MONTENS, "La symbolique de la souffrance. Les infirmières en 1914-1918", in *Sextant*, n° 3, 1994-1995, p. 83-106.

56 MADELEINE BIHET, *Histoire du nursing*, Liège, 1947, p. 162.

57 CATHERINE JACQUES, "Les infirmières dans l'entre-deux-guerres et l'action des dames d'oeuvres", in *Sextant*, n° 3, 1994-1995, p. 107-126.

58 *La Ménagère rurale*, IX.1934, VI.1938, VII.1938.

59 *L'Infirmière*, 1926, n° 5, p. 77.

## Deux scandales des Arrêtés-Lois du 1<sup>er</sup> juin 1933

### Femmes, défendez-vous !

Parce que, dans notre pays, hommes et femmes ne sont pas égaux en droits !

Parce que les femmes peuvent se être soumises à des lois qui ne s'appliquent pas aux hommes !

Parce que certaines femmes peuvent être l'objet de mesures d'exception !

Tous les hommes sont livrés à l'arbitraire de ceux qui, à un titre quelconque, font des règlements, des règlements ou des lois.

La preuve ?

L'Arrêté VII (art. 3, par. 1 ; art. 4) frappe arbitrairement des femmes dans leur droit à une pleine utilisation de leur liberté.

*« Dans le cas où deux conjoints exercent chacun une fonction officielle par l'État, le traitement afférent à la fonction de l'épouse est celui de son mari. »*

L'Arrêté X (Ch. 1, par. 4, art. 24) frappe arbitrairement des femmes d'un droit qu'elles ont acquis par leur affiliation à une légation d'immunité.

*« N'ont aucun droit aux indemnités de chômage  
« A. Les femmes mariées séjournant à l'étranger. »*

Tous les hommes qui lui Arrêtés-Lois ne touchent pas, souffrent, sont avec celles qu'ils frappent !

Trouvailles faites, Attendez votre tour !

Si votre emploi peut être donné à un homme, un demandeur sans pain, un demandeur qui vous plaint.

Vous faites la part du Gouvernement qui vous paiera et c'est possible, améliorer la femme fonctionnaire qui n'est pas élue par un fonctionnement concerté qui est électeur.

**Femmes, révoltez-vous contre l'arbitraire et l'impunité. EXIGEZ L'ÉGALITÉ DES DROITS.**

— 270007 105 —

• Tract de la Porte Ouverte contre les Arrêtés royaux du 31 mai 1933.  
(Collection privée)

mesures de protection sociale bientôt mises en place, le travail rémunéré des femmes demeure au contraire une anomalie, voire une perversion. Si le discours négatif reste le même durant toute la période, les moyens utilisés pour faire rentrer les femmes à la maison s'organisent en deux temps : il s'agit d'abord de persuader, puis de contraindre. La césure réside évidemment dans la crise des années trente, ces années "entrées dans notre imaginaire collectif comme une période exemplaire de chômage, une sorte d'étalon"<sup>60</sup> de la misère ouvrière qu'on avait cru révolue.

Tous les arguments défavorables au travail féminin, patiemment forgés au 19<sup>e</sup> siècle, reviennent en force, sous la même forme, rejoignant par-delà la guerre un imaginaire collectif inchangé : l'intolérable promiscuité des sexes sur les lieux de travail, les installations sanitaires défectueuses, l'obscénité du langage et la pornographie, la décadence de la famille entraînant celle de la société, la déchristianisation, le concubinage, la dégénérescence physique de la 'race' et, inévitablement, l'alcoolisme des maris cherchant refuge au cabaret... Rien, pratiquement, ne manque au tableau, maintes fois dépeint avant-guerre. Dans les classes populaires, la misère persistante est la rançon du travail des femmes : "l'absence d'ordre dans les familles, le manque de préparation des femmes à remplir leur grande mission de mère et d'épouse, voilà, avec l'alcoolisme des hommes, deux des grands vices du siècle, les deux plaies qui épuisent la société moderne"<sup>61</sup>. L'industrie (quelle que soit l'évolution de la technologie ou des processus de travail) demeure le lieu de perte par excellence : "les géhennes de l'industrie" où les femmes continuent "à se livrer à des labeurs qui ne sont point fait pour leur sexe"<sup>62</sup>. Comme par le passé, l'ouvrière ignore tout "de sa mission d'épouse, ne sait ni faire un potage, ni cuire le pain, ni entretenir une maison... elle ignore tout également de sa mission de mère". Le résultat ne se fait pas attendre : "La maison est devenue un véritable enfer, c'est la fin des fins"<sup>63</sup>...

Mais ce discours, autrefois réservé aux fabriques, aux usines, aux mines (le patronat charbonnier s'était souvent élevé contre la vision du charbonnage-lupanar !), s'étend désormais à toutes les formes de travail féminin, et particulièrement aux bureaux. Déjà en 1888, le *Moniteur des Employés* mettait en garde contre l'atmosphère de séduction qui envahissait les ministères : "Le moindre mouvement est cause d'un frôlement de jupon, d'une oeillette... L'administration est devenue une vaste agence

---

60 DENYSE BAILLARGEON, *Ménagères au temps de la crise*, Montréal, Ed. du Remue-Ménage, 1991, p. 13.

61 J. LEMOINE, *La pédagogie de l'enseignement pratique féminin*, Luttre, 1925, p. 6 (l'auteur est socialiste).

62 *Ibidem*.

63 *Idem*, p. 9.

matrimoniale”<sup>64</sup>. En 1922, “la moralité des bureaux est un problème qui requiert impérieusement la sollicitude d’une organisation syndicale”<sup>65</sup>. Si, au tournant du siècle, l’époux ‘d’une’ fonctionnaire devait faire son deuil d’un ménage bien tenu et si “les mauvais dîners faisaient partie intégrante de son existence”<sup>66</sup>, cinquante ans plus tard, son sort est identique car les employées “ignorent tout du ménage et nombre d’entre elles en ont perdu le goût”<sup>67</sup>.

La critique éclabousse toutes les filles - pas seulement les femmes mariées. Il est clair que, même pour les jeunes célibataires, le travail rémunéré est néfaste puisqu’il suscite des velléités d’autonomie financière, détourne des humbles tâches ménagères, suscite un goût d’indépendance qui pourrait se répercuter dans leur couple futur. “Ah, quand donc donnera-t-on à nos femmes l’éducation qui leur convient, non pas celle que les féministes souhaitent mais celle qui en fera l’ange du foyer, la femme idéale : pas plus qu’une reine ne quitte son royaume, elle ne sort de sa maison. Elle la garde et l’orne, active dès l’aurore, lasse le soir. Travailler, aimer, embellir, - et la vie s’écoule”<sup>68</sup>.

L’ouvrage dont ces citations sont extraites n’est pas le fait d’un moraliste chagrin, il s’agit d’un manuel (plusieurs fois réédité) à l’usage des écoles normales, des institutrices des quatrièmes degrés primaires, des écoles ménagères et professionnelles, des écoles de coupe, de couture, de lingerie et d’agriculture. Son auteur est directeur des cours normaux au Ministère des Sciences et des Arts, membre de la Commission de perfectionnement de l’enseignement technique du Hainaut et de l’enseignement normal de Belgique, et socialiste de surcroît. Le dernier texte montre clairement toute la différence qui l’oppose désormais au discours du 19<sup>e</sup> siècle<sup>69</sup>. La ménagère ne se borne plus à entretenir parcimonieusement le ménage ouvrier avec le salaire de l’ouvrier, sa fonction est désormais investie d’une forte charge affective (le ménage comme mesure de son amour pour sa famille) et esthétique (l’embellissement du *home*, signe de promotion sociale).

## **La femme, avant tout une mère**

Gardienne du ménage, la femme est aussi gardienne de la famille. Or, dès la fin de la guerre, le fantasme de la dénatalité vient se greffer sur celui des femmes au travail. La

---

64 Cité par FRANÇOISE PEEMANS, *op.cit.*, p. 83.

65 *Le Droit de l’Employé*, X.1922, p. 2.

66 FRANÇOISE PEEMANS, *op.cit.*, p. 93.

67 *Le Droit de l’Employé*, III.1931, p. 41.

68 J. LEMOINE, *op.cit.*, p. 39.

69 Sur ce discours et son influence sur les milieux patronaux et gouvernementaux : ELIANE GUBIN, “Le modèle de la femme au foyer en Belgique avant 1914”, in *Norme et marginalités*, Bruxelles, Centre d’Etudes canadiennes/Groupe interdisciplinaire d’Etudes sur les Femmes, ULB, 1991, p. 97-115 et “Home, sweet home”, in *Revue belge d’Histoire contemporaine*, 1991 (XXII) n°3-4, p. 521-568.

Belgique avait amorcé sa transition démographique au 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> s., et dès le tournant du siècle, selon des rythmes régionaux variables, les couples cherchent à réduire volontairement leur descendance ou à espacer les naissances<sup>70</sup>.

L'après-guerre confirme et renforce cette tendance. Car si l'on assiste immédiatement à une extraordinaire reprise de la nuptialité (on ne s'est jamais autant marié, ni si jeune, que depuis la fin de la guerre), aucun *baby boom* ne s'ensuit. Au contraire. Loin de combler le déficit démographique de la guerre, l'immédiat après-guerre l'accentue "puisque le nombre des naissances est resté constamment inférieur au chiffre de 1913"<sup>71</sup>. Près de la moitié des couples mariés en 1918 n'ont toujours pas d'enfant au 31 décembre 1920, à Liège la proportion grimpe même à 68 %<sup>72</sup> ! En 1930, deux tiers des ménages ont limité leur descendance à deux enfants ou moins<sup>73</sup> : on se trouve de toute évidence en présence d'un comportement collectif qui vise à instaurer la famille réduite comme norme.

Liée à ce contexte, l'inquiétude des gouvernements est perceptible en toile de fond durant toute la période. Si le problème économique et monétaire domine leurs préoccupations, les autorités sont persuadées (et les débats au parlement sont limpides) que la restauration économique exige aussi la restauration familiale, c'est-à-dire des familles nombreuses<sup>74</sup>. Dès 1920, l'introduction de la carte de ménage, jointe au bulletin de recensement, indique la volonté de disposer d'une statistique des familles; en 1930, un bulletin spécial à remplir par le chef de ménage afin de "relever le nombre d'enfants issus des mariages à la date du 31 décembre 1930"<sup>75</sup>, comporte deux questions significatives : celle de savoir si la femme exerce une fonction lucrative et, dans ce cas, si "elle exerce cette profession à domicile". Car le discours dominant dénonce désormais l'activité professionnelle de la mère comme la cause de la réduction des naissances.

Il s'agit donc de persuader doublement les femmes de rester au foyer, pour y exercer leur mission de ménagère et pour repeupler le pays. Les mesures se succèdent pour protéger l'enfance (création de l'ONE, 1919), pour inciter à l'extension des familles (allocations familiales [1920, 1928], allocations de la femme au foyer), pour protéger

---

70 Sur ces pratiques : JEAN STENGERS, "Les pratiques anticonceptionnelles dans le mariage aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> s. : problèmes humains et attitudes religieuses", in *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 1971 (XLIX) n°2, p. 403-481 et n°4, p. 1119-1174.

71 RENÉ OLBRECHTS, "La population", in ERNEST MAHAIM (dir.), op. cit., p. 43.

72 *Recensement général de la population au 31 déc. 1920*, t. 2, p. 444 et sv.

73 *Recensement général de la population au 31 décembre 1930*, t. 1, p. 87.

74 BAUDOUIN MASSART, *Le mouvement de protection de l'enfance en Belgique dans l'entre-deux-guerres. L'action de l'œuvre nationale de l'Enfance*, Bruxelles, mémoire de licence en Histoire, ULB, 1993, p. 50.

75 Sur ces bulletins : *Recensement de la population... 1930*, t. 1, p. 44 et *Recensement de la population... 1920*, t. 1, p. 3 et 40.

la mère (un mois de salaire garanti pour le repos post-natal, 1922<sup>76</sup>). La Ligue des Familles nombreuses, récemment créée, met tout en oeuvre pour inciter à procréer et à remplir “les devoirs que la nature et la société imposent à l’homme pour la conservation de l’espèce et la prospérité du groupe social dont il fait partie”<sup>77</sup>. Une sévérité accrue frappe les tentatives de contraception : la loi du 20 juin 1923 pénalise non seulement la vente des moyens contraceptifs mais même leur publicité<sup>78</sup>. Au sortir de la Grande Guerre, tous les Etats mènent une politique nataliste, et la Belgique ne fait pas exception. L’ancienne idée que la démographie fait la puissance du pays trouve même de nouveaux accents dans une société qui s’organise en groupes de masse et tire sa prospérité de la consommation des masses.

Toutes les familles politiques seront, peu ou prou, touchées par ce souci nataliste. Mais c’est principalement l’Eglise et les associations chrétiennes qui s’en font les interprètes privilégiés, s’appuyant strictement sur la doctrine de l’Eglise et les messages pontificaux. L’attitude de l’Eglise est en effet déterminante dans la mesure où la papauté fixe avec clarté les devoirs des chrétiennes dans le mariage (*Casti Connubii*, 1930) et leur place dans le monde du travail (*Quadragesimo anno*, 1931). Il condamne de manière irrévocable les aspirations égalitaires entre hommes et femmes<sup>79</sup> et réaffirme la nécessaire inégalité sur terre, y compris dans les salaires : non pas un salaire égal à travail égal, mais un salaire ajusté en raison des charges familiales. Reprenant presque dans les mêmes termes que *Rerum Novarum* (1891) l’assignation des femmes au sein de la famille, Pie XI va plus loin que Léon XIII en condamnant explicitement le travail industriel : “C’est un abus néfaste et qu’il faut à tout prix faire disparaître que les mères de familles sont contraintes de chercher hors de la maison une occupation rémunératrice”<sup>80</sup>... “on est effrayé quand on songe aux graves dangers que court, dans les ateliers modernes [...] la pudeur des femmes et des jeunes filles”<sup>81</sup>.

L’ensemble du monde catholique, gagné par l’esprit de la pastorale et la reconquête sociale pour le Christ (l’Action catholique), emboîte le pas contre le travail des mères et pour la famille nombreuse<sup>82</sup>. La Fédération des Femmes catholiques, d’essence bourgeoise, rappelle aux femmes combien le sacrifice volontaire de leur liberté dans le

---

76 *Moniteur belge*, 16-17.VIII.1922, p. 5835.

77 CAMILLE JACQUART, “Le problème de la natalité en Belgique”, in *Congrès de la Ligue des Familles nombreuses*, Bruxelles, 1921, p. 7.

78 JEAN STENGERS, *op. cit.*, p. 1162 et sv.; HEDWIGE PEEMANS-POULLET, “Crise et antiféminisme”, in *Les femmes et leurs maîtres*, Paris, 1978, p. 115-116; KAREN CELIS, “Avortement, les femmes décident”, in *Les Cahiers de la Fonderie*, n° 22, VI.1997, p. 13-14.

79 *Lettre encyclique de Sa Sainteté Pie XI sur le mariage chrétien*, Bruges-Paris, [1930], p. 17 et 40.

80 “Quadragesimo Anno. L’Encyclique sociale de SS Pie XI”, in *Etudes sociales*, Paris, n° 33-34, 1931, p. 34.

81 *Idem*, p. 56.

82 *Le Parti catholique et la famille*, Bruxelles, 1921.





- Le ménage est la mission naturelle de toutes les femmes. Sur la photo, une leçon d'esthétique. (Photo SOMA-CEGES)

mariage est compensé par “la joie d’être aimée et des émotions infinies de la maternité”<sup>83</sup>. Les Ligues ouvrières féminines chrétiennes développent un programme ‘familialiste’ où le travail des femmes est considéré comme un mal “qui porte atteinte à leur santé et à leur vocation, ainsi qu’à la vie familiale”<sup>84</sup>. Le Secrétariat des Oeuvres sociales féminines chrétiennes, regroupant les mutuelles féminines, la Centrale d’Education professionnelle et ménagère, la Fédération des Cercles d’Etudes, les écoles sociales féminines ... exerce, par le poids de ses membres et la forte personnalité de sa dirigeante, Maria Baers<sup>85</sup>, sénatrice cooptée en 1936, une influence déterminante dans la campagne contre la limitation du travail féminin et pour l’extension des familles. Dès 1921, Maria Baers dénonce l’incompatibilité entre la maternité et le travail : “le droit au travail de la femme mariée est limité par les devoirs qu’elle a vis-à-vis de ses enfants”<sup>86</sup>.

Le message des Jeunesses ouvrières chrétiennes féminines (JOCF), bien que destiné aux jeunes travailleuses, a surtout pour but de préserver leurs qualités ‘féminines’ lors de leur passage dans le monde du travail, passage nécessairement temporaire, précédant leur mission essentielle, le mariage et la procréation<sup>87</sup>. Les directives données aux dirigeantes (dans le *Bulletin des Dirigeantes*) et le message pour les jeunes ouvrières dans l’organe *Joie et travail*, dénoncent constamment “l’usine qui vole la mère à son foyer”, réaffirmant que “la place d’une épouse et d’une maman est chez elle, et rien que là”<sup>88</sup>. En conséquence, toutes les associations féminines chrétiennes réclament la revalorisation du travail domestique, l’allocation de la femme au foyer, la limitation du travail de la femme mariée, le relèvement des allocations familiales, le salaire familial<sup>89</sup>... certaines y ajoutent même le vote familial. Les syndicats chrétiens ne tiennent pas d’autre langage<sup>90</sup>.

Mais la femme au foyer reste chère aussi à de nombreux socialistes dont les arguments, bien que différents, concourent aux mêmes résultats. Faire rentrer les femmes au foyer signifie retirer la femme de l’exploitation capitaliste et, du même coup, faire cesser la pression à la baisse des salaires féminins sur les salaires masculins. Avec des accents

83 *La Femme belge*, III.1922, p. 785. Voir aussi Louise van den Plas dans *Le Féminisme chrétien*, I-II.1937.

84 EMMANUEL GÉRARD & PAUL WYNANTS (dir.), *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, (KADOC-STUDIES, XVI), t. 2, Louvain, Leuven University Press, 1994, p. 444-445.

85 Maria Baers (1883-1959), secrétaire générale des Oeuvres sociales chrétiennes féminines, sénatrice cooptée (CVP) de 1936 à 1954.

86 MICHÈLE STESSEL & GUY ZÉLIS, “Le travail de la femme mariée en Belgique durant l’entre-deux-guerres. Travail salarié ou travail ménager ? Le discours des organisations ouvrières chrétiennes”, in LUC COURTOIS, JEAN PIROTTE & FRANÇOISE ROSART (dir.), p. 63 et sv.

87 *Bulletin des Dirigeantes*, V.1935, p. 99-100.

88 *Joie et Travail*, II.1934, p. 23; *Joie et Travail*, IX.1928, p. 135.

89 Un bon aperçu de l’ensemble des arguments dans ANGELINE JAPSENNE [secrétaire nationale des Ligues ouvrières chrétiennes féminines], “La mère au foyer. Recul ou progrès ?”, in *Les Dossiers de l’Action sociale catholique*, XI.1936, p. 799-808.

90 HENRI PAUWELS, “La femme au travail”, in *La Ligue des femmes*, V.1932, p. 4; MICHÈLE STESSEL & GUY ZÉLIS, *op. cit.*, p. 65.

nettement rousseauistes, la socialiste Hélène Burniaux résume ce qu'est, pour elle, l'idéal féminin : "avoir se montrer la digne compagne de l'homme, l'encourager, l'affiner en lui créant un milieu familial répondant à ses légitimes aspirations, élever ses enfants comme il convient, avec amour, dignité et conscience"<sup>91</sup>. Des voix divergentes, comme celle d'Isabelle Blume, sont rares et l'organisation massive des femmes au sein d'associations mutuellistes et coopératives accentue encore cette perspective 'familialiste' - même si le POB demeure officiellement le défenseur du travail féminin et de l'égalité économique<sup>92</sup>.

### **L'enfant-roi**

Le discours sur la mère au foyer est encore renforcé par le mouvement de protection de l'enfance qui se met en place après guerre, et par les nouvelles conceptions de "l'enfant-roi". Après tout, écrit Juliette Carton de Wiart, "Il n'est pas normal dans une société bien organisée, de devoir rétribuer des nurses pour soigner les enfants dont les mères doivent à leur tour gagner un salaire pour vivre"<sup>93</sup>. Aussi, le retour des mères au foyer fait également partie du programme dans ces milieux.

Le nouveau regard porté sur l'enfant implique de nouveaux devoirs maternels. Dès le tournant du siècle, la science avait sorti le statut de l'enfant du monde des adultes, mettant en évidence ses spécificités, ses besoins et ses droits. Désormais les droits de l'enfant priment ceux des parents, les devoirs parentaux priment la puissance paternelle. Aux enfants pervers de naguère succèdent des parents indignes ou incapables. Il ne suffit plus de nourrir et vêtir l'enfant, il faut l'instruire, le comprendre et l'aimer. Les nouvelles théories psychologiques, le développement de la puériculture suscitent pour les femmes des nouveaux devoirs affectifs - et une culpabilisation accrue si elles quittent le foyer. Désormais l'enfant a "le droit d'être nourri et élevé par sa mère, sous la direction éclairée du médecin"<sup>94</sup>. C'est le crédo de l'Oeuvre nationale de l'Enfance : "Pour être utile à l'enfant, il faut avant tout veiller sur la mère et la rendre à son foyer"<sup>95</sup>. Et les pressions jouent sur le registre affectif, car "sauf à être dénaturée, elle [la mère] ne saurait abandonner son enfant à des mains mercenaires et le vouer au biberon mortifère"<sup>96</sup>. Les

---

91 HÉLÈNE BURNIAUX, "Le travail salarié de la femme mariée", in *Le Mouvement syndical*, 20.IV.1929.

92 Sur les Femmes prévoyantes socialistes, voir l'ouvrage de DENISE DE WEERDT (dir.), *De dochters van Marianna*, Gand, 1997.

93 JULIETTE CARTON DE WIART, *La famille et la cité*, [1920] (AGR, *Papiers H. Carton de Wiart*, microfilm 2350, n°259).

94 "Assemblée générale des médecins des oeuvres de l'enfance", in *ONE*, 27.VII.1919, p. 23.

95 *ONE*, 1919-1920, p. 274.

96 ANNE-MARIE SOHN, "Entre-deux-guerres. Les rôles féminins en France et en Angleterre", in FRANÇOISE THÉBAUD (dir.), *op. cit.*, p. 94.

traités de puériculture ne se privent pas de diffuser la sinistre image de tombes d'enfants élevés au biberon <sup>97</sup>.

## **Les années trente : l'offensive légale contre le travail des femmes**

Comme les femmes résistent, restent au travail et ne font toujours pas plus d'enfants, la persuasion se mue en contrainte. Au plus profond de la crise économique, quand il apparaît clairement que le travail des mères de famille s'avère souvent indispensable pour assurer la survie économique des ménages, les mesures de restriction à l'encontre du travail féminin se multiplient (voir tableau).

### **Mesures prises en défaveur du travail féminin**

25 mai 1931	Circulaire ministérielle excluant du droit aux allocations de chômage les chômeuses dont le conjoint travaille.
31 mai 1933	AR instituant une réduction de traitement de 25% au détriment des femmes fonctionnaires, épouses de fonctionnaires.
31 mai 1933	AR excluant du droit aux allocations de chômage les femmes mariées, même celles chefs de ménage (seront réintégréées par AR du 29 déc. 1934).
13 février 1934	Dépôt à la Chambre de la proposition Rutten, visant à continger le travail des femmes mariées.
12 avril 1934	Circulaire ministérielle arrêtant le recrutement de tout agent féminin dans la fonction publique, sauf pour le service de nettoyage.
8 décembre 1934	Arrêté-loi autorisant le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale "à continger dans chaque branche d'industrie, le pourcentage de femmes 'mariées et non mariées' en vue du remplacement éventuel des excédents par des chômeurs involontaires".
23 janvier 1935	AR diminuant le traitement de base des institutrices.
28 janvier 1935	AR diminuant le traitement de base des femmes agents de l'Etat.
5 février 1935	AR interdisant le cumul des époux dans la fonction publique.

Ces mesures culminent avec la proposition de loi, déposée au Sénat le 15 février 1934, par le père C.G. Rutten, Paul Segers et Cyrille Van Overbergh <sup>98</sup>, "tendant à limiter la

<sup>97</sup> R. STERCKX, *Notions de puériculture*, De Boeck, Bruxelles, 1930, p. 70.

<sup>98</sup> Georges Ceslas Rutten (O.P.) (1875-1952) : secrétaire général de la Confédération des Syndicats chrétiens (1909-1914), sénateur coopté (1921-1946). Paul Segers (1870-1946) : président de la Fédération des Associations et des Cercles catholiques (1919-1936), représ. arr. d'Anvers (1900-1925), sénateur coopté (1925-1936), ministre de la Marine, Postes et Télégraphes (1912-1914), ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (1914-18), ministre d'Etat (1918). Cyrille Van Overbergh (1866-1959) : secrétaire général du ministère des Sciences et des Arts (1911-1912), sénateur provincial (Brabant) 1921-1952, ministre d'Etat (1934).

travail salarié de la femme mariée dans les usines, les ateliers, sur les chantiers et dans les bureaux”<sup>99</sup>. Pour le père Rutten, cette proposition ne porte pas atteinte à la liberté du travail, car “La liberté qui consiste à permettre à la femme mariée de négliger son devoir fondamental de gardienne du foyer et d’éducatrice des enfants est une liberté nuisible au bien commun de la société qui est le patrimoine de tous les citoyens. C’est aux représentants de la nation qu’il incombe de monter la garde autour de ce patrimoine sacré”<sup>100</sup>. Provoquant une levée de boucliers, la proposition ne sera jamais prise en considération. Mais le second gouvernement Theunis, (avec le démocrate-chrétien Edmond Rubbens au département du Travail) tente le 8 décembre 1834 de l’imposer, par le biais d’un arrêté-loi. Celui-ci étend même l’aire d’application de la proposition puisque l’arrêté concerne aussi les célibataires, le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale étant autorisé “à contingenter dans chaque branche d’industrie, le pourcentage de femmes ‘mariées et non mariées’ en vue du remplacement éventuel des excédents par des chômeurs involontaires”<sup>101</sup>.

Il pourrait paraître inopportun de s’arrêter sur une proposition de loi qui n’a jamais été prise en considération et sur un arrêté-loi qui n’a jamais reçu d’application. En fait, nous nous trouvons à un moment crucial pour le travail féminin. Car la proposition Rutten n’est le fruit ni du hasard ni des circonstances (la crise). Elle est l’aboutissement du long mouvement orchestré depuis 1920 dans les rangs catholiques contre le travail des femmes mariées. Préparée par Maria Baers depuis 1921, soutenue par des campagnes des Oeuvres sociales féminines chrétiennes dès 1925<sup>102</sup>, par la CSC et la Ligue des Travailleurs chrétiens, la question avait fait l’objet d’un gros rapport présenté par Maria Baers au 8<sup>e</sup> Congrès de la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) en 1928<sup>103</sup>. Ce rapport avait été immédiatement proposé (1929) à l’examen de l’Association belge pour le Progrès social. Bien qu’il y ait rencontré l’opposition catégorique des représentants des milieux économiques<sup>104</sup>, il constitue toujours la revendication prioritaire des Ligues ouvrières féminines chrétiennes au début des années trente : “Notre première conquête, affirme Hélène De Coster, doit être la possibilité pour la femme mariée de rester chez

---

99 AP, Documents parlementaires, Sénat, session 1933-34, n° 84.

100 R.P. RUTTEN, “A propos du travail des femmes”, in *Dossiers de l’Action sociale catholique*, VII-VIII.1935, p. 534.

101 Sur cet aspect : GÉRY COOMANS, “Le retour des femmes mariées au foyer dans les années trente”, in *Critique régionale*, n° 13, VII.1985, p. 51-68.

102 EMMANUEL GERARD & PAUL WYNANTS (dir.), *op.cit.*, t. 1, p. 211; t. 2, p. 359.

103 ANNE DEVOS, *op.cit.*, p. 109; MICHÈLE STESSEL & GUY ZELIS, *op.cit.*, p. 65. Le rapport de Maria Baers est publié sous forme de brochure, *Le travail salarié de la femme mariée*, Anvers, 1928.

104 *Rapport de la Commission juridique de la Fédération nationale des Femmes libérales*, Bruxelles, 1934, p. 2. (CENTRE D’ARCHIVES EN HISTOIRE DES FEMMES [CARHIF]/ARCHIEFCENTRUM VOOR VROUWENGESCHIEDENIS, *Fonds Porte ouverte*). L’Association belge pour le Progrès social est un organe siégeant à la questure de la Chambre et regroupant des représentants du gouvernement, des partis politiques, du monde patronal, syndical et mutualiste, des représentantes d’associations féminines.



- L'enrôlement massif des femmes dans des associations qui n'avaient pas l'émancipation pour objet, leur a ouvert des perspectives d'engagement hors du foyer. Sur la photo, le Grand Congrès national de la Jeunesse catholique féminine en juin 1934 au Cinquantenaire à Bruxelles.  
(Photo SOMA-CEGES)

elle”<sup>105</sup>. Le rapport de Maria Baers est repris par le mouvement démocrate chrétien, qui voit dans l’approfondissement de la crise en 1934 un moment opportun pour le présenter au Parlement.

Son échec est donc particulièrement significatif. Préparée systématiquement depuis des années au sein du mouvement associatif catholique et du mouvement ouvrier chrétien, en accord avec le discours dominant sur la famille et sur la distribution traditionnelle des rôles, présentée à un moment que l’on pouvait croire favorable, cette proposition est un échec total. Lors de son dépôt, la CSC, logique avec elle-même, se déclare partisan de la généralisation des conventions collectives interdisant le travail des femmes mariées. Les Ligues ouvrières féminines chrétiennes également.

Mais parmi les femmes libérales et socialistes, l’opposition s’organise vivement et s’intensifie quand l’AR du 8 décembre 1934 tente de concrétiser les mesures proposées par Rutten. Dans un rapport circonstancié, la Commission juridique des Femmes libérales, sous la présidence de l’avocate Georgette Ciselet, va très loin dans ses critiques, n’hésitant pas à qualifier la proposition “d’application inquiétante des procédés dictatoriaux à la mode fasciste”<sup>106</sup>. Le rapport dénonce l’atteinte “au droit essentiel de tout être humain à se procurer des ressources par son travail” et stigmatise le passéisme qui s’obstine à voir dans le travail ménager une forme “adaptée à l’organisme de la femme”. Ressentie comme une “régression déplorable”, la proposition est condamnée du point de vue juridique et économique<sup>107</sup>. *Le Peuple* y voit également une mesure à consonance hitlérienne<sup>108</sup>. Unies au sein du Comité national d’Action féminine, les femmes socialistes (Femmes socialistes et Femmes prévoyantes socialistes) dénoncent également la mesure comme un coup d’arrêt à tout progrès, revendiquent le libre choix pour les femmes de travailler ou non, s’indignent qu’on veuille faire “endosser la responsabilité du chômage au travail féminin et représenter les femmes travailleuses comme des voleuses de pain”<sup>109</sup>. Elles exigent que l’on s’attaque à la crise - et non aux femmes - et se rangent derrière le Plan du Travail pour amener la fin du chômage<sup>110</sup>. De leur côté, les associations féministes se mobilisent, Groupement pour l’Affranchissement de la Femme, Porte ouverte et Conseil national des Femmes belges en tête<sup>111</sup>.

---

105 *La Femme belge*, XII.1932. Hèlène De Coster est secrétaire générale des Ligues ouvrières chrétiennes féminines flamandes.

106 *Idem*, p. 4.

107 *Idem*, p. 3, 9 et 17.

108 *Le Peuple*, 15.XII.1934.

109 *Le Travail salarié de la femme marié*, rapport du Comité National d’Action féminine (CARHIF, Archives Porte ouverte), p. 5 et 8.

110 *Idem*, p. 40.

111 *Le Soir*, 19.XII.1934.



Les associations professionnelles s'indignent du fond et de la forme : "les femmes sont contingentées comme le beurre, le poisson et les œufs"<sup>112</sup>.

Dans les milieux économiques, l'opposition est plus nuancée. Le patronat libéral et laïque (Comité central industriel) se démarque complètement d'une mesure qu'il juge désastreuse pour l'économie, non pas explicitement mais implicitement par le biais de rapports et d'articles soulignant l'importance de l'emploi féminin<sup>113</sup>. Dès la promulgation de l'AR du 8 décembre, le *Bulletin officiel de la Chambre de Commerce de Bruxelles* relaie les protestations de Chambres syndicales, comme celle de la Papeterie qui "fait savoir que l'industrie de la papeterie ne peut se passer de main-d'oeuvre féminine"<sup>114</sup>.

Le patronat catholique, lui, est évidemment partagé entre son engagement social, le respect des messages pontificaux, et ses intérêts économiques. "La main-d'oeuvre féminine coûtant moins, les patrons la conservent et licencient l'autre", constate pourtant sans ambages *La Libre Belgique*<sup>115</sup>. Au sein de l'APIC (Association des Patrons et Ingénieurs catholiques)<sup>116</sup>, la question du travail des femmes fait l'objet d'enquêtes systématiques depuis la fin des années vingt. Elles ont permis d'établir clairement la situation dans les secteurs à forte main-d'oeuvre féminine : dans les filatures, les soieries, la clouterie, la papeterie, les constructions électriques..., les femmes mariées représentent plus de 50 % des ouvrières<sup>117</sup>. L'attitude du patronat est donc prudente, distinguant les remèdes applicables tout de suite (interdire le travail des femmes mariées dans tous les secteurs où elles sont peu présentes, comme les cimenteries, les brasseries, les fours à coke !) de ceux qui nécessitent une lente adaptation. Car dans les secteurs sensibles, l'interdiction "est économiquement impossible et amènerait dans la qualité des produits une régression sensible"<sup>118</sup>. De nombreuses solutions sont proposées pour arriver, à terme et après la crise, à ramener la mère au foyer. Elles reposent principalement sur une mécanisation accrue qui permettrait de supprimer la main-d'oeuvre féminine et sur des allocations pour inciter les femmes mariées à quitter le marché du travail. En outre, les patrons catholiques se retranchent derrière des arguments moraux pour justifier le maintien temporaire des femmes au travail : les dangers de l'oisiveté ("Que feront de leur temps libre les femmes mariées qui n'ont pas

112 "Critique des Soroptimist" (*Le Soir*, 23.XII.1934).

113 *Bulletin du Comité central industriel*, n° 13, 1935, p. 429 et n° 20, 1935, p. 838.

114 *Bulletin officiel de la Chambre de Commerce de Bruxelles*, 3.II.1935, p. 71.

115 *La Libre Belgique*, 10.XII.1934.

116 Qui se présentait comme un groupe d'étude mais aussi "pour l'application des principes éternels de l'Évangile dans le monde industriel" et dont le Comité supérieur était présidé par Georges Theunis.

117 J. M. LAUREYS (S.J.), *Entre l'usine et le foyer. Enquête sur le travail salarié des femmes mariées organisée en 1932 par les Patrons catholiques*, 1932, p. 15.

118 *Idem*, p. 26.

d'habitation convenable avec jardin ?”<sup>119</sup>, l'extension du concubinage pour contourner l'interdiction de travailler, la réduction encore plus drastique du nombre d'enfants en raison de la perte d'un salaire.

En décembre 1934, le mouvement féministe, sous la houlette de La Porte ouverte, réussit ce tour de force de susciter un front commun féminin, au-delà des divergences idéologiques, à l'exception des oeuvres sociales catholiques mais avec l'appui du Féminisme chrétien de Louise van den Plas ! Au début de 1935, cette mobilisation ne désarme pas tandis que se succèdent une brochette de mesures défavorables au travail féminin (voir tableau). Le changement de cabinet, l'arrivée au ministère du Travail du socialiste Achille Delattre, l'amorce de la fin de la crise allègent la pression et annoncent la fin de l'offensive contre le travail des femmes mariées<sup>120</sup>. Mais l'échec de cette tentative, l'intense mobilisation des féministes, des femmes libérales et socialistes, de divers groupements professionnels féminins, l'application défectueuse de ces arrêtés royaux et les nombreuses dérogations obtenues montrent les limites d'un discours qui, tout en étant partagé par l'ensemble de la société, voit sa traduction concrète érodée par les réalités politiques, économiques et sociales.

#### ***IV. Conclusions***

Si l'on tente de résumer brièvement ce qui a été dit, on constate que la période d'entre-deux-guerres, considérée le plus souvent comme celle de la persistance des inégalités, recèle néanmoins de profondes modifications qui préparent l'émancipation féminine.

Le discours dominant, peu contesté, donne l'impression d'une chape, d'un courant régressif, qui remet au pas les femmes et les renferme dans leurs rôles les plus traditionnels. Mais ce discours n'a pas atteint le but qu'il s'était fixé. Les évolutions amorcées au début du siècle et la cristallisation de la guerre, les changements politiques et économiques ont produit des effets parfois inattendus. Ainsi, le mouvement de protection de l'enfance, destiné à promouvoir la procréation, a tellement insisté sur les devoirs parentaux et sur les responsabilités maternelles qu'il a eu un effet contre-productif, accentuant plutôt le réflexe de la famille réduite. L'enrôlement massif des femmes dans des associations qui n'avaient pas l'émancipation pour objet, leur a ouvert des perspectives d'engagement hors du foyer. Bien que ces associations ne participent pas à l'action politique, elles y sont entraînées à mesure que “les lignes de démarcation entre l'Etat et la société se diluent”<sup>121</sup>, c'est-à-dire à mesure que de nouveaux champs

---

119 L'ensemble des prises de positions analysées dans R. P. RUTTEN, “La limitation du travail de la femme mariée dans les usines”, in *Dossiers de l'Action sociale catholique*, VI.1934, p. 475-514. La citation, p. 484.

120 ANNE DEVOS, *op.cit.*, p.109-111.

121 GUY VAN THEMSCHE, *Les paradoxes de l'Etat*, Bruxelles, Labor, 1997, p. 46.

d'intervention se précisent pour les femmes, jetant les bases de leur "citoyenneté sociale". La laïcisation progressive de tous les secteurs naguère tenus par les religieuses et la prolifération de 'professionnelles' rémunérées (soins, travail social, bienfaisance) ouvrent un champ infini au travail salarié féminin, travail de surcroît qualifié et préparé par des études spécifiques. Tous ces phénomènes concourent à stimuler les femmes à entrer sur le marché de l'emploi et dessinent pour elles de nouveaux rapports au travail.

La période d'entre-deux-guerres n'apporte pas l'égalité économique, loin s'en faut. De ce point de vue, il est clair que la période n'enregistre pas de progrès. De plus, le discours dominant demeure celui de 'l'épouse et de la mère', qui, jamais contesté ouvertement, donne l'illusion d'un parfait consensus. Mais les arguments invoqués pour renvoyer les femmes au foyer, puisés tout droit dans l'arsenal du 19<sup>e</sup> siècle, se trouvent rapidement en porte-à-faux avec l'évolution des modes de vie et des besoins. La diversification des métiers, la hausse du niveau d'instruction font apparaître une catégorie-pilote de femmes qui travaillent pour leur propre épanouissement et pour conquérir une identité professionnelle reconnue dans la société (femmes médecins, avocates, professeuses...). Ce parcours exige encore souvent le célibat, tant ce schéma paraît masculin.

Il serait abusif de généraliser à partir de ces quelques milliers de femmes instruites<sup>122</sup> et de croire que, désormais, les femmes travaillent par inclination. Toutes les enquêtes le disent : elles travaillent pour gagner leur vie, c'est-à-dire en somme pour les mêmes motifs que les hommes. Il ne s'agit pas d'émettre ici un jugement de valeur, mais seulement de souligner la tendance des femmes à s'inscrire dans la généralisation du salariat qui devient la norme sociale. Le retour à la maison, s'il paraît 'idéal' au regard de l'épuisante 'double journée' est aussi pressenti comme menaçant pour 'l'avenir', c'est-à-dire pour le maintien du niveau de vie, l'accès espéré à la petite propriété, les projets d'ascension sociale pour les enfants. Sortir du circuit du travail signifie aussi se mettre à l'écart d'une législation sociale entièrement réservée aux salariés. Manifestement le discours de la femme au foyer est largement concurrencé, sur le terrain, par les nouvelles normes de consommation. C'est pourquoi il insiste autant sur les vertus humbles - la renonciation et le dévouement - allant même jusqu'à magnifier la 'pauvreté honnête' des ménages où la femme reste à la maison, comparée à la folle prodigalité et à l'amoralisme des ménages où les femmes travaillent.

Opposé au modèle économique qui se met en place à l'époque, ce message a été diffusé par de puissantes associations; il a, certainement, marqué des points. Mais pas suffisamment

---

122 Mais leur nombre s'accroît de manière significative au cours de la période : en 1940, l'Université de Bruxelles compte 23% de filles parmi sa population étudiante, l'université de Gand 13 %, celle de Liège 16 % (ANDRÉE DESPY-MEYER, "L'entre-deux-guerres et l'affirmation intellectuelle des femmes", in *Sextant*, n° 1, hiver 1993, p. 77 et sv. et "Les femmes dans le monde universitaire", in *Femmes, libertés, laïcité*, Bruxelles, ULB, 1989, p. 47-58)

pour permettre le retour à la norme ancienne. Angéline Japsenne, secrétaire nationale des Ligues ouvrières féminines chrétiennes francophones, constate avec une certaine amertume combien il faudrait intensifier la propagande pour la rendre efficace auprès des femmes : “c’est toute une éducation à refaire”, écrit-elle, et nous sommes en 1936<sup>123</sup>. Il serait aussi intéressant d’étudier l’impact éventuel des messages subliminaux contenus dans les discours traditionnels, comme le culte marial et la sacralisation de la Sainte-Famille qui véhicule l’image de la mère à l’enfant (unique). D’autres représentations anciennes ont été appelées à la rescousse comme la crainte de l’hybride (la garçonne) ou le spectre de la masculinisation qui frappe les femmes au travail. Le fantasme n’est pas tant dans la virilisation de la femme que dans les conséquences dévirilisantes pour l’homme. Mais cet aspect, qui touche à l’étude de l’identité masculine n’a pas pu être abordé ici car aucune recherche systématique n’existe à ce propos pour la Belgique de l’entre-deux-guerres.

---

\* ELIANE GUBIN (°1942) est professeure en histoire contemporaine de la Belgique à l’Université libre de Bruxelles. Depuis 1989, elle a orienté ses recherches vers l’histoire des femmes. Fondatrice du Groupe interdisciplinaire d’Etudes sur les femmes (ULB, 1989), elle a créé la revue *Sextant* (1993) et dirige, avec Leen Van Molle (*KULeuven*), le Centre d’Archives en Histoire des Femmes (CARHIF, 1995).

---

123 *Dossiers de l’Action sociale catholique*, XI.1936, p. 808.